



CCAS de Lorette

x*x*x

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Membres

en exercice : 9

présents : 6

votants : 7

**L'an deux mille vingt-quatre,
Le 5 avril à dix-sept heures,**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA COMMUNE DE LORETTE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY
Date de la convocation : 21 Mars 2024

OBJET : 2024/04.07 BUDGET PRIMITIF 2024

PRÉSENT(E)S :

M. Gérard TARDY, Mme Virginie KERGOT, Mme Evelyne ORIOL, M. Jean-Sébastien PAYRE, Mme Christine AMERI, Mme Annick LESUEUR

ABSENT(E)S / EXCUSÉ(E)S : Mme Maud PITZALIS, M. Pierre OLLAGNIER, Mme Malika ZENAF

PROCURATION(S) : Mme Maud PITZALIS à Mme Christine AMERI

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 - LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

Préfecture de la Loire
Reçu, le

Bureau gestion des moyens et coordination des Services de l'Etat

Notifié, le

CCAS - Hôtel de Ville – Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE
☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – ✉ actionsociale@ville-lorette.fr
Site internet : www.ville-lorette.fr

Suite au débat des orientations budgétaires voté le 12/02/2024 :

CHARGES DE PERSONNEL : néant

INVESTISSEMENT : néant

EMPRUNT : néant

SUBVENTION DE LA COMMUNE : ajustée face au déficit du résultat du CCAS constaté en 2023.

Monsieur le Président du CCAS propose à la commission :

1.1/ d'approuver, au niveau du chapitre, le budget primitif de l'exercice 2024 qui s'équilibre :
en section de fonctionnement à la somme de 113 676,62 €
en section d'investissement à la somme de 0 €

1.2/ de le mandater lui ou son représentant pour en assurer l'exécution.

Approuvé à l'unanimité

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE

Lorette, le 8 avril 2024

Le Président du CCAS
M. Gérard TARDY



La Secrétaire de séance
Mme Christine AMERI

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Mme Christine AMERI.

CCAS - Hôtel de Ville – Place du III^{ème} Millénaire - 42420 LORETTE
☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – ✉ actionsociale@ville-lorette.fr
Site internet : www.ville-lorette.fr